Compte-rendu du Comité technique d'administration centrale du 22 juin 2015

Le Comité technique d'administration centrale réuni le 22 juin 2015 a examiné :

- un certain nombre de modifications de l'organisation de l'administration centrale qui concernent le CGEDD, le SDSIE et la DGPR ;
- les effectifs 2014 et 2015 de l'administration centrale ;
- 2 points ajoutés à l'ordre du jour à la demande de la CGT :
- l'attribution de la prime de restructuration aux agents des services transférés du boulevard Saint-Germain à La Défense pour laisser la place à la DICOM,
- les mesures à prendre pendant la fermeture de la ligne A du RER.

Ce compte-rendu commence par les 2 derniers points :

Le transfert d'entités du boulevard Saint-Germain à La Défense comme effet collatéral du déménagement de la DICOM (qui a pris les locaux qu'ils occupaient) est inclus dans l'éligibilité à la **prime de restructuration** à la suite de l'intervention de la CGT (modification de l'arrêté en cours). Ce transfert concerne 13 agents, mais seuls 2 seraient éligibles en fonction de leur allongement de trajet. Nous invitons les agents à contacter le département CRHAC pour toute information sur leur dossier.

Le 16 avril dernier, la CGT a demandé en CTAC que **des mesures soient prises pour pallier les problèmes de transport dus à la fermeture du RER A entre Auber et La Défense du 25 juillet au 23 août 2015,** demande qui a été relayée par les autres organisations syndicales. Les mesures proposées par la DRH sont en cours de validation par le secrétaire général :

- instruction aux services de substituer les temps de travail normaux aux temps amputés par les perturbations, comme le prévoit le règlement intérieur de l'ARTT,
- examen des cas de difficultés particulières (personnes en situation de handicap, femmes enceintes...) afin qu'une réponse individuelle adaptée puisse être apportée.

Ce dispositif sera par ailleurs rappelé lors de la réunion des responsables RHM le 3 juillet et fera l'objet d'une information aux agents, notamment sur intranet.
La CGT a rappelé sa demande d'une extension provisoire du télétravail, à domicile ou dans un service plus proche du domicile de l'agent. Cette solution n'est pas totalement exclue dans certains cas particuliers mais l'administration dit ne pas avoir les moyens de la mettre en œuvre de façon généralisée dans le court délai qui lui reste jusqu'au 25 juillet. La CGT profite de l'occasion pour relancer sa demande (depuis 2011) de mise en place d'un plan de déplacement de l'administration centrale qui prévoirait notamment ce genre de cas, mais aussi contribuerait à réduire tant les nuisances subis par les personnels que la congestion des transports (télétravail mais aussi aménagement du temps, notamment semaine de 4 jours ou alternance 4jours/5 jours, développement de l'offre de logements sociaux de proximité...). Vive l'administration exemplaire...

Réorganisation du CGEDD
Passage à 6 sections au lieu de 8 :
Habitat, cohésion sociale et développement territorial par fusion des sections 1 et 3 - Mobilité et transports - Milieux ressources et risques par fusion de la section 4 et de la commission permanente des ressources naturelles - Transition énergétique, construction et innovations - Audits, inspections et vie des services - Ressources humaines et moyens/secrétariat général.
Réduction de 28 à 16 des formations permanentes de travail (missions d'appui et collèges), toutes désormais dénommées «collèges».
Renforcement du rôle du bureau, du comité permanent et de l'assemblée du Conseil.
Fusion des MIGT 1 et 2 (Lille et Paris). Inclusion de la région Midi-Pyrénées dans la MIGT 5 liée à la réforme régionale.

<u>Vote des organisations syndicales au CTAC</u> :
Pour : FO – UNSA
Abstention : CGT – CFDT. *(La CGT s'est abstenue car le dossier ne comportait aucune étude de l'impact sur les agents en matière de répartition des effectifs, de mobilité fonctionnelle ou géographique et d'incidences sur les primes, en particulier pour la fusion des MIGT1 et 2. Nous avons noté que les représentants du personnel au CTS du CGEDD avaient voté favorablement le 3 mars la nouvelle cartographie des MIGT sous réserve de mesures d'accompagnement. Or, celles-ci ne sont pas*

effectives. La CGT demande que soit garanti le maintien des bureaux dans les locaux du CEREMA de Lille, des 2 cartes de déplacement, de la totalité des rémunérations, incluant les primes d'administration centrale, et que cette réorganisation soit éligible à la prime de restructuration).

Ajustement de l'organisation du SDSIE, en particulier par la création d'une nouvelle mission (Protection des transports nucléaires et exercices) au sein du département de la sûreté nucléaire (avec un renforcement des effectifs de ce département pour atteindre 23 agents) et par la transformation du CMVOA en mission de veille opérationnelle et d'alerte.

Vote des organisations syndicales au CTAC :
Pour : CGT– UNSA
Abstention : CFDT – FO.

Création à la DGPR d'un Pôle national des transferts transfrontaliers de déchets, service à compétence nationale implanté à Metz, rattaché à la sous-direction Déchets et économie circulaire (qui remplace l'actuel département Politique et gestion des déchets) :

Cette activité est aujourd'hui exercée dans les DREAL de façon jugée trop dispersée. Pour la plupart, les 78 agents qui en sont chargés ne l'exercent pas à plein temps, la fonction correspondant à 24 ETP. Cependant, les effectifs du futur SCN à Metz ne sont calibrés qu'à 17 ETP. Même si des économies d'échelle sont envisageables, cette réduction de presque un tiers nous paraît excessive (et l'administration reconnaît qu'elle est contrainte).

Les agents en charge des transferts transfrontaliers et déchets en DREAL sont éligibles à la prime de restructuration s'ils postulent sur ces postes, mais il n'y a pour l'heure qu'un candidat. La CGT a indiqué que l'éligibilité de ce nouveau service à l'indemnité temporaire de mobilité (ITM) serait opportune pour inciter et fidéliser les candidats potentiels puisque cette prime est versée par tranches sur 3 ans.

Les autres points concernant la DGPR consistent en un toilettage revalorisant certaines structures, notamment :

- le département Produits chimiques, pollutions diffuses, agriculture devient la sous-direction Santé-Environnement, produits chimiques, agriculture (comprenant 3 bureaux),
- le département Politique de gestion des déchets devient la sous-direction Déchets et économie circulaire (comprenant 2 bureaux et le pôle national des transferts transfrontaliers de déchets),
- le bureau des Affaires générales et des systèmes d'information devient un département. Conformément à la demande de la CGT lors du CTS de la DGPR du 4 juin 2015, ce département sera organisé en pôles pour plus de lisibilité et de responsabilisation des chargés de secteurs. Nous avons rappelé qu'avait également été demandé par nos élus en CTS un renforcement de la comptabilité/gestion de la commande publique qui, nous a-t-on répondu, est à l'étude.

Vote des organisations syndicales au CTAC :
Abstention : CGT – CFDT – FO – UNSA. *(La CGT s'est abstenue compte tenu de l'engagement de la concertation alors que toutes les décisions étaient déjà prises, de la réduction d'effectifs pour les activités du pôle national, de son problème d'attractivité et de sa non éligibilité à l'ITM qui nous semble à reconsidérer).*

Effectifs
Notons qu'une fois corrigées les «mesures de périmètres» (principalement le transfert de 93 ETP de la DGALN à l'ANCOLS), l'administration centrale ne perd «que» 100 ETP entre 2014 et 2015. Notons également que les «sureffectifs» qui commencent à apparaître sont dus aux suppressions de postes.

Les représentant-e-s de la CGT au Comité technique d'administration centrale sont :
Patricia Cerisay – Dominique Citron – Francis Combrouze – Marie-Christine Van Marle
N'hésitez pas à les contacter.